

Ouverture de la séance du 26 frimaire an II (16 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Ouverture de la séance du 26 frimaire an II (16 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) p. 517;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_45449_t1_0517_0000_2;](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_45449_t1_0517_0000_2)

Fichier pdf généré le 19/02/2024

« Là, une fusillade terrible de part et d'autre s'est engagée. Il était neuf heures du soir et le combat a duré jusqu'à deux heures du matin avec une fureur sans exemple. Alors on a resté en station; mais, à la faveur de la nuit, les rebelles ont évacué les rues. Au point du jour, nos chasseurs ont recommencé l'attaque; ils ont fondu sur eux la baïonnette en avant; rien ne leur a résisté; ils ont fait carnage des brigands.

« Là les prêtres, marquises et barons ont été calottés, égorgés; les caçons, les caissons, les carrosses, les bagages, tout est tombé en notre pouvoir. Les morceaux de cadavres ont été les seuls obstacles que l'ennemi a opposé à notre courrage, et depuis quinze heures le carnage dure encore. Nous avons poursuivi les hordes fuyantes hors de la ville, et leur trésor, leurs bagages, leurs effets, leurs malles, tout a été pris, jusqu'à leurs baunnières, à leurs crosses, à leurs reliques, dont nous vous envoyons l'état, et que nous vous ferons passer. Vous y trouverez le chef de saint Charles Borromée, des étoffes bénites conservées dans la chässe de saint Denis, des pièces probantes de l'authenticité des reliques de saint Vincent, l'une de ses dents de la mâchoire inférieure, un morceau de la tête de saint Guignolet, un morceau de la robe de la Vierge, un de la sainte tunique de l'enfant Jésus, le périerâne de saint Sébastien, le gril de saint Laurent, (*ou rit*), un morceau de la vraie croix et, entre deux cristaux, du lait de la sainte Vierge.

« Dans cette journée, chaque soldat a été un héros. L'affaire était commandée par le général Haxo, Westermann, après avoir eu 2 chevaux tués sous lui et avoir été blessé, n'a pas quitté son poste. (*Vifs applaudissements.*)

Le comité de Salut public, par l'organe de **Barère**, a donné ces nouvelles après la récapitulation des mesures qu'il avait prises, et l'Assemblée a décrété que l'armée de l'Ouest a bien mérité de la patrie. Elle appelle au combat, contre les rebelles, les soldats de l'armée du Nord, après avoir triomphé contre les despotes coalisés devant Dunkerque et Maubeuge.

Le même rapporteur ajoute qu'un jeune républicain de 13 ans, le 18, à Cholet, a mieux aimé périr que de livrer aux brigands deux chevaux qu'il conduisait. Ce jeune homme faisait passer ses économies à sa mère infirme.

L'Assemblée décrète qu'il sera accordé une pension viagère de 100 pistoles à la mère, et une somme provisoire de 1,000 écus.

Barère annonce ensuite que dans la journée du 18, en avant d'Haguenau, les troupes de la République se sont battues toute la journée et, sur les hauteurs, ont enlevé les redoutes de l'ennemi. Le jour a empêché de suivre cette victoire, et l'ennemi a reculé et évacué plusieurs postes.

« Les Anglais ont abandonné le port de Gênes, ajoute le rapporteur, et ont conduit à Livourne 13 bâtiments richement chargés, suédois et danois. On ignore quelles en seront les suites. *Le Scipion*, bâtiment anglais, a sauté par les soins de quelques patriotes français, 115 traitres ont péri et si la poudre n'eût été mouillée, 4 navires anglais amarrés eussent sauté. »

CONVENTION NATIONALE

Séance du 26 frimaire, l'an II de la République française, une et indivisible.

Lundi, 16 décembre 1793

La séance commence à dix heures (1).

Le citoyen Florenra (Florenval), commandant temporaire à Caen, annonce qu'aussitôt que le représentant du peuple est arrivé dans le département, tous les hochets du fanatisme ont disparu des temples, pour se purifier au creuset de la nation; il en envoie une grande partie, qui est accompagnée par quatre hussards; il espère que bientôt on recevra tous les ornements et argenteries des autres communes du département.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (2).

Suit la lettre du citoyen Florenval (3).

Le commandant temporaire de Caen, au citoyen Président de la Convention nationale.

« Du quartier général, à Caen, le décadi de la 2^e décade de frimaire l'an II de la République française une et indivisible.

Citoyen Président,

« Le représentant du peuple Laplanche a paru dans nos murs, et, à sa voix, les hochets du fanatisme ont disparu et sont tombés. La ville de Caen, quoique animée d'un patriotisme pur et ardent, avait besoin de l'arrivée de ce brave montagnard pour le ranimer et le réchauffer. Elle a demandé que ses temples soient fermés, elle l'a obtenu et aussitôt je me suis empressé d'en faire tirer toute l'argenterie. Je vous en envoie une partie, que je fais escorter par quatre hussards du 9^e régiment, dont un régiment est à Caen depuis la formation de l'armée des Côtes de Cherbourg, par le citoyen Vigny, dont j'ai cru la présence nécessaire et par un maréchal des logis du 8^e régiment de hussards. C'est un militaire sage, bon citoyen, excellent républicain. Je le recommande à la Convention nationale. Si une conduite constamment bonne peut faire mériter de l'avancement dans le militaire, il doit l'obtenir. Je vais m'occuper de ramasser le reste de l'argenterie qui peut se trouver dans la ville et dans tout le département. La raison nous éclaire. Nous reconnaissons enfin toute l'absurdité du catholicisme; ici, comme chez vous, la raison n'est qu'une, elle seule aura son temple et ses autels.

Que la promptitude et la célérité que je mettrai dans ces envois vous servent de preuves

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 27, p. 220.

(2) Procès-verbaux de la Convention, t. 27, p. 220.

(3) Archives nationales, carton C 283, dossier 891.